# CONDITIONS DE GARANTIE sur ouvrant acier laqué

1/ Présentation des durées de garanties

2/ Définition et modalités d'application de la garantie

3/ Exclusion de la garantie

# 1/ Présentation des durées de garanties

	OUVRANT	DORMANT BOIS	DORMANT PVC		
	ACIER (laqué)	(laqué)	(non-laqué)		
Anticorrosion	5 ans*	NA	NA		
Couleur/brillance	5 ans	3ans	10 ans		
Aspect	5 ans	3 ans	10 ans		

<sup>\* :</sup> Cette durée s'applique pour les ouvrants situés à plus de 3 kilomètres d'une cote ou d'une atmosphère agressive (pour les ouvrants situé à moins de 3 kilomètres, nous consulter)

# 2/ Modalités d'application de la garantie

La garantie débute à la livraison chez notre revendeur et couvre les produits vendus et installés en France métropolitaine.

## a) (couleur/brillance)

## **Définition:**

<u>Delta E colorimétrie</u>: il représente l'écart colorimétrique du au vieillissement de la teinte, entre son installation et un temps donné.

#### Prise en compte dans la garantie :

Si le delta E de colorimétrie dépasse E=7

#### **Définition:**

<u>Brillance</u>: C'est la réflexion de la lumière qui se créer sur le support qui lui donne un aspect mat, satiné ou brillant.

## Prise en compte dans la garantie :

Si la brillance a diminué de plus de 15ub (unité de brillance)

## b) Aspect

<u>Aspect :</u> Une altération de l'aspect du revêtement (cloquage, craquelage, écaillage, décollement) supérieur à 5% de l'élément de référence.

## Définition des altérations :

<u>Cloquage</u>: Altération caractérisé par des déformations convexes du feuil sous la forme de cloques, corrélatives au décollement d'une ou plusieurs des couches constitutive du feuil.

## Prise en compte dans la garantie :

Quand le degré de cloquage atteint 3(S3), d'après la norme NF EN ISO 4628-2.

<u>Craquelage</u>: Altération caractérisé par l'apparition de discontinuités du revêtement sur les surfaces rigides du vantail.

## Prise en compte dans la garantie :

Quand le degré de craquelage atteint 2(S2)b, d'après la norme NF EN ISO 4628-4.

**Ecaillage**: Décollement du feuil en forme d'écailles, de répartition et de dimensions variables, habituellement à la suite d'un craquelage sur les surfaces rigides de l'ouvrant.

## Prise en compte dans la garantie :

Quand le degré de craquelage atteint 3 (S2)b (ISO 4628-5)

<u>Décollement</u>: Séparation, par plages, d'une ou plusieurs couches de feuil des couches sous-jacentes, voire du feuil entier de son subjectile (hors joint souple PVC).

## c) Corrosion

La **corrosion ou enrouillement** désigne l'altération d'un matériau par réaction chimique avec un oxydant et apparait sous forme de résidu de couleur orange.

#### Prise en compte dans la garantie :

Un enrouillement ou une corrosion excédent le niveau Ri1 convenu de l'échelle Européenne des degrés d'enrouillement pour peintures anti-rouille (norme NF EN ISO 4628-3)

## 3/ Exclusion de la garantie

Sont toujours exclus de la garantie accordée, les dommages résultants :

- 1. Des portes vendues comme produits prêts à peindre
- 2. Des effets de l'usage anormal de la porte.
- 3. De l'absence des travaux de nettoyage de la porte à l'eau claire comme préconisé dans la notice d'utilisation
- 4. Des blessures mécaniques (tous objet susceptible de blesser le support en profondeur)
- 5. Les dommages sur les joints PVC souples ne sont pas couverts.
- 6. Les dommages sur le champ bois du vantail acier ne sont pas couverts.
- 7. De réactions chimiques imprévisibles des supports, de chocs, mouvement du sol, mouvements du gros œuvre, d'un défaut de construction du bâtiment.
- 8. De farinage, de salissures d'origine biologique et des encrassements.
- 9. tous décollements, dégradations et altérations diverses du revêtement dus :
  - Aux écoulements de jus d'oxydation issus de zone inaccessibles
  - Aux chocs d'origine mécanique
  - Aux fuites, coulures, vapeurs ou projections de produits chimiques
  - A la déformation des subjectiles
  - Aux produits d'entretien ou de nettoyage
  - Produits utilisés pour des travaux (mastic, colle, ciment, plâtre...)

	Gammes	Aluminium	Mode	Bois prépeint	Bais lasuré	Bais Iaqué	Acier dormant BOIS	Acier dormant ALU			
FINITION DORMANT	*-Wassassian	48000	78.00	1.5	820	1,5	Prépeint	10.00			
	Anti-corrosion	10 ans	10 ans	-		X*	- 52	10 ans 5 ans			
	Brillance / Couleur	10 ans	10 ans face exteriouse)	18	2 ans	2 ans	æ				
FINITION OUVRANT		400	0411				Prépeint	Blanc (ouwant de 48 mm)	Laqué Blanc 9015	Liqué	
	Anti-corrosion	10 ans	10 ans	1.00	850	- 85	85	5 ans	10 ans	10 ans	
	Brillance/ Couleur	10 ans	10 ans face extérieure)	5	2 ans	2 ans	9	5 ans	7 ans	5 ans	
GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ	Domant	10 ans									
	Ouvrant	10 ans									
	Quincaillerie	5 ans									
	Serrure	5 ans "									
	Vitrage		10 ans								
- ACCES	SOIRES				24	ens					